

de se conformer aux exigences du Conseil, on peut lire ce qui suit, et je cite:

...est coupable

a) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans au plus, ou

b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

On se prépare donc à emprisonner les agriculteurs. Il est évident qu'en les incarcérant, ils ne pourront plus produire. On pourra alors réduire les excédents.

Des pénalités ont déjà été imposées. Tous les cultivateurs ne sont pas en prison, mais on en est rendu au point où la situation s'aggrave, et je me demande si plusieurs ne seraient pas plus en sécurité derrière les barreaux.

Je regrette beaucoup qu'on ne se soit pas préoccupé du problème relatif à la production du lait avant de présenter le bill C-197. Je déplore que ce bill soit présenté par le ministre de l'Agriculture (M. Olson). En fin de compte, si l'ouvrier est aux prises avec des problèmes, on sait qu'il s'adressera à un compagnon pour négocier ses conditions de travail. Si le chef ouvrier possède certaines connaissances, les négociations seront fructueuses. Si un étudiant est aux prises avec des problèmes, il s'adressera à ses professeurs ou à des orienteurs qui lui viendront en aide.

Si nous sommes aux prises avec des problèmes de santé, nous consulterons un médecin. Si le médecin se déclare incapable de faire quelque chose, il nous référera à des spécialistes.

• (9.10 p.m.)

Malheureusement, les dirigeants du ministère fédéral de l'Agriculture ont prouvé leur impuissance et, par conséquent, nous sommes toujours aux prises avec les mêmes supposés «champions», supposés «connaisseurs», même s'ils ne connaissent rien.

Nous savons que l'honorable ministre de l'Agriculture exploite une ferme et qu'il ne s'occupe aucunement de production laitière, bien qu'il ait un troupeau de 500 vaches. Grâce à son troupeau et aidé par la nature, l'honorable ministre vend de 400 à 500 veaux par année. Alors, c'est un propriétaire de vaches «à veaux».

Aujourd'hui, si nous nous heurtons à un problème grave, c'est bien dans le domaine de la production laitière. Il est évident que le ministre est dépassé.

Malgré tout cela, on attend encore qu'il propose une politique avantageuse, mais, par son manque de connaissances, il doit s'adresser à l'honorable député de Richelieu (M. Côté), qui est tout heureux de faire ses commentaires. On sait fort bien que le ministre et son secrétaire parlementaire continuent simplement à patauger dans le système. De plus,

on se souvient que le député de Richelieu s'est hâté de vendre ses vaches trois semaines après son élection, et l'on peut conclure que, pour lui, le lait était une chose plus ou moins importante. Il est regrettable de voir que le cultivateur qui dirige actuellement la politique laitière du gouvernement n'ait pas trouvé d'autre moyen de prouver ses connaissances que de vendre ses vaches.

Peut-être a-t-il trouvé que c'est aussi payant d'en avoir une au Parlement que 25 dans l'étable! À tout événement, on se souvient que l'honorable député de Richelieu, qui tripote actuellement la politique laitière, n'était même pas producteur laitier, mais vendeur et producteur de bétail et, surtout, bon vendeur.

On se souvient aussi qu'il faisait partie de la «gamique» qu'il pouvait mettre tous ses animaux sur le marché pour l'exportation au Mexique, en Espagne et en Amérique du Sud. Tout cela pour dire qu'alors que l'honorable député de Richelieu «bafouille» toujours en anglais, il est possible que les derniers veaux qu'il a vendus parlent l'espagnol couramment.

Monsieur l'Orateur, je répète que la production laitière était de peu d'importance pour cet ancien cultivateur, et je suis persuadé qu'il vendrait son épouse pour sauver la politique laitière du gouvernement libéral.

Le ministre de l'Agriculture annonce une réduction de 10 millions de dollars pour les cultivateurs du Québec. Il ne peut certes en être félicité. Les frais d'exportation sont passés de 26c. qu'ils étaient en 1968 à 51c. en 1969. On se souvient que les agriculteurs de la province de Québec, et plus particulièrement ceux de la région de l'Est de cette province, ont subi l'imposition de quotas au cours de 1967. En effet, à cette époque, à cause de la mauvaise température, les récoltes n'avaient pas été bonnes. La production de lait en avait souffert. On en a alors profité pour fixer des quotas en tenant compte de la production. Il s'agit donc certainement d'une bonne affaire pour le gouvernement, mais je ne suis pas disposé à reconnaître que c'est honnête. Le député de Richelieu ne s'oppose pas à cela.

Si un cultivateur...

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: À l'ordre. Le député invoque le Règlement.

[Français]

M. Côté (Richelieu): L'honorable député de Frontenac...

Une voix: ...Portneuf.

M. Côté (Richelieu): ... de Portneuf (M. Godin) me permettrait-il de lui expliquer